

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

**Collège Joseph PAUL-BONCOUR
BP54 – BD Jean Moulin
41110 ST AIGNAN SUR CHER**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
29/06/2023**

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 14/06/2023

Présidence de : M. NADEAU, Principal

Quorum : 16

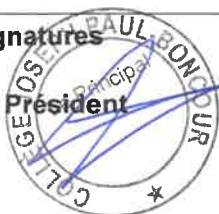
Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I. Conseil d'administration 1. Adoption du P.V. de séance du 03/04/2023 2. Modalité de vote des parents d'élèves 3. Convention de partenariat entre les collèges publics et le conseil départemental de Loir-et-Cher II. Gestion financière 1. Contrats et conventions 2. DBM, Prélèvements sur fonds de roulement 3. Dons III. Vie scolaire 1. Convention 2. Rapport pédagogique 3. Point sur la rentrée 2023 4. Dispositif de soutien et approfondissement en 6 ^{ème} 5. IMP et pacte IV. Questions diverses					

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

M^{me} Agrelto

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du :

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Nadeau - Emeric	X						
	Adjoint	Denis Alicia	X						
	Gestionnaire	Humbert Nelly	X						
	CPE	Busseuil - Jennifer	X						
	Directeur adjoint SEGPA	Lavaux - Valérie	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Sartori - Philippe			X	BEAU – Marie-Pierre			
		Gueneau - Camille	X			LAUNAY – Jacques			
	Groupement de commune	Carnat - Eric	X						
	Commune siège	Gomes - Zita	X			POLY - Evelyne			
Personnalité qualifiée		Bussereau-Valtel - Delphine		X					
Total			8	1	1				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Amélie AULNETTE	X			Laure BEGNEUX			
		Catherine DELALANDE		X		Hélène GALLAND			
		Audrey DENEUCHATEL	X			Christophe LE DREAU			
		Victor FRESSART	X			Laetitia MOLTINI			
		Chloé JEGOU		X		Anthony TISSIDRE			
		Steven NORENBERG	X			Cédric TRANCHANT	X		
		Lise ROZELLE	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	Marie-Lise BACHELIER	X			Fabrice MAZOUARD			
		Magali BERNARD			X				
		Jean-Luc BOISSIER	X						
Total		7	2	1		1			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Isabelle BOUCHER	X			Céline CAYET			
		Carole CHARBONNIER	X			Cécile DURAND			
		Carine COCHON		X		Laetitia TEXIER			
		Audrey GOUINEAU	X			Bahija EL BOUKHARI			
		Nathalie HOEL	X			Charles PIAU			
		Magalie MOULON	X			Sandra RIANDIERE			
		Christophe PINGUET	X						
	Elèves	Almanzo DERLON				Méridite BUCHET			
		Robin MOREL				Nathan DHAISNE			
		Ilyès RIBEIRO				Enzo DUQUESNE			
Total		6							

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

Le quorum étant atteint (21 présents), Monsieur le Principal ouvre la séance à 18h00.
Le secrétariat est confié à Mme Aulnette, représentante des personnels enseignants et d'éducation.

18h10 : arrivée d'un membre du CA 22 présents

19h00 : départ d'un membre du CA 21 présents

19h07 : départ d'un membre du CA : 20 présents

20h10 : fin de séance

1. Adoption du PV du 03 avril 2023

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Convention de partenariat entre les collèges publics et le conseil départemental de Loir-et-Cher

Les parents d'élèves demandent un vote par correspondance uniquement pour les élections des représentants des parents d'élèves. En effet dans le cas contraire, il faut tenir un bureau de vote au collège avec au moins 4 heures de présence par les parents.

Vote :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Convention de partenariat entre les collèges publics et le conseil départemental de Loir-et-Cher

Le principal explique cette convention : l'historique, la mise à jour de l'ancienne convention suite à la loi 3DS, les objectifs, la méthode, les points essentiels.

Il sera possible de modifier cette convention par les 2 parties avec des avenants. Cela sera voté en CA.

La convention débute en juillet 2023.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

RUBRIQUE II. Gestion financière

1. Contrats et conventions

société **BROCELIAND SAS**, 129 boulevard Saint Germain, 75006 Paris

Objet du contrat : **Renouvellement abonnement Pearltrees Education** (licence premium + déclinaisons éducation : 50 enseignants, 500 élèves et 5 administratifs)

Montant du contrat : 1.450,00€ HT (1.740,00€ TTC)

Date d'effet du contrat : 12/07/2023 au 11/07/2024

Durée : 1 an

Une enseignante demande si le renouvellement des livres numériques en SVT est inclus : c'est un autre contrat.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 21

société **CHUBB FRANCE**, Tours Services Systèmes, 27, chemin de la Milletière, CS 69611, 37000 Tours

Objet du contrat : **Maintenance du système de sécurité incendie** (préventive et corrective).

Montant du contrat : 1.513,43€ HT (1.816,12€ TTC)

Date d'effet du contrat : 01/01/2023 au 31/12/2025

Durée : 3 ans

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

société **SCHILLER France SAS**, 6, rue Raoul Follereau, 77600 BUSSY SAINT GEORGES

Objet du contrat : **Entretien de deux défibrillateurs (au gymnase et à l'accueil)**

Montant du contrat : 187,20€ HT (224,64€ TTC)

Date d'effet du contrat : 01/12/2023 au 30/11/2026

Durée : 3 ans

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

société **SOCIETE ORLEANAISE D'ASSAINISSEMENT (SOA)**, Agence de Contres, 10 rue Nicolas Appert, 41700 CONTRES.

Objet du contrat : prestations de services définies ci-après

Pompage et nettoyage d'un bac à graisses de 2m³

Pompage, nettoyage d'un séparateur à hydrocarbures et de 3 bacs de traitement d'eaux de laboratoire

Gestion de la conformité administrative et réglementaire

Montant du contrat : 1.198,00€ HT (1.437,60€ TTC) hors déchets

Tarifs traitement des déchets : Graisses 88,00€ HT le m³ et Eaux hydrocarburées 243,00€ HT la Tonne

Date d'effet du contrat : 01/09/2023 au 31/08/2026

Durée : 3 ans

Les prix sont par an.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

société **PITNEY BOWES**, Immeuble le Triangle, 9 rue Paul Lafargue, CS 20012 ? 93456 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX.

Objet du contrat : location et maintenance des matériels ci-dessous :

Mise à jour postale
Machine à affranchir DM 220
Plateau intégré 5KG
Boitier SmartLink

Montant du contrat : 334€ HT (400,08€ TTC)

Date d'effet du contrat : 29/09/2023 au 28/09/2026

Durée : 3 ans

Le collège effectue beaucoup d'affranchissements : envoi des bulletins, des convocations, etc.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées avec le **Centre Français d'Exploitation du droit de Copie (C.F.C.)**, TSA 20743, 75273 PARIS CEDEX 06

Objet du contrat : contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées

Barème de redevance :

Année	Tranche 1 : 1 à 100 pages	Tranche 2 : 101 à 180 pages
2023	1,60€ HT	3,35€ HT
2024	1,70€ HT	3,50€ HT
2025	1,80€ HT	3,65€ HT

Date d'effet du contrat : 01/01/2023 au 31/12/2025

Durée : 3 ans

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

convention 2023/019 avec l'**Association Départementale de Protection Civile du Loir-et-Cher** (A.D.P.C. 41), 186, avenue de Salbris, 41200 Romorantin-Lanthenay.

Objet du contrat : mise en place d'un dispositif prévisionnel des secours (DPS) à l'occasion du cross du collège qui se déroulera le 20 octobre 2023 (date sous réserve de toute modification à la discrétion du collège).

Montant de la convention : 530€

Date de la prestation : 20 octobre 2023

Durée : 1 matinée

Une convention loin d'être inutile comme l'a montré le cross cette année.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

contrat avec la société **DEKRA INDUSTRIAL SAS**, Agence Centre, 8 bis, rue Daniel Mayer, 37100 Tours.

Objet du contrat : prestations de service définies ci-après

Ascenseurs (vérification générale périodique)
Electricité (vérification périodique des installations électriques permanentes Basse Tension)
Equipements de travail (vérification périodique des portes et portails sur les lieux de travail)
Gaz, chauffage, cuisson (vérification périodique des installations aux gaz combustibles, chauffage, cuisson)
Incendie (vérification réglementaire)

Sports et loisirs (examen état de conservation de buts et contrôle)

Montant du contrat : 1367€ HT (1.640,40€ TTC)

Date d'effet du contrat : 01/01/2024 au 31/12/2026

Durée : 3 ans

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

Contrat avec la société Schindler pour l'entretien de l'ascenseur, le téléphone à l'intérieur en cas de problème.

Montant : 2218,90 euros

date : 01/01/23

La visite quinquennale étant en septembre, il est important d'avoir ces entretiens.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

2. Prélèvements sur fonds de roulement

Abonder la ligne ALO-ENTRE-0PRODUITS à hauteur de 1.000,00€ (solde au 29/06 : 57,12€)

Abonder la ligne ALO-MAINT-0REPARATI à hauteur de 2.000,00€ (solde au 29/06 : 1.307,47€)

Vote pour un prélèvement fléché :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

Un prochain prélèvement est à prévoir pour l'achat d'un tracteur tondeuse autoportée braquage zéro : 5.540€ (l'ancien ne fonctionne plus et serait trop coûteux à réparer)

Vote sur le principe :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

3. Dons

don du comité de Saint-Aignan du Souvenir Français à hauteur de 1.086,00€. Ce don est affecté au financement de la sortie du 3 février 2023 à PARIS

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

don de Monsieur FROIN CHEVEREAU Nicolas à hauteur de 50.00€. Ce don est affecté au financement du voyage à BATZ-SUR-MER.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

RUBRIQUE **III. Vie scolaire**

1. Convention avec la médiathèque

Partenariat à l'initiative de M. DESDEVANT (bibliothécaire) et de Mme GHIRARDELLO (professeur documentaliste).

Organisation de séance à la médiathèque.

Emprunt par le collège de ressources pour mise à consultation au CDI.

Convention valable 1 an à compter du 01/09/23 ; reconduction annuelle tacite qui peut faire l'objet d'avenants.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

Le maire de Saint Aignan précise qu'au dernier conseil municipal, il a été donné l'accès gratuit à la médiathèque à tous les habitants du Loir-et-Cher. Il faut faire une inscription qui est totalement gratuite.

2. Rapport annuel pédagogique

Contexte :

Fin du covid ;

Retour des sorties et voyages ;

Nouvel épisode d'instabilité de l'équipe de direction ;

Baisse des effectifs avec une division de 6^{ème} en moins à la rentrée 2022.

Bilan pédagogique et éducatif :

Le principal présente l'utilisation de la DGH cette année, les projets effectués par les enseignants pour les élèves, les premiers chiffres de l'orientation.

Pour l'orientation, le collège est en dessous des moyennes départementales et académiques pour la voie générale et au-dessus pour la voie professionnelle. Une enseignante précise que le travail d'orientation est fait avec les élèves et leurs familles pour être au plus près de leurs besoins et de leurs envies. Un travail sur l'ambition est fait et doit se poursuivre également.

Les résultats du DNB et du CFG seront disponibles le 7 juillet.

Pour le Savoir-Nager, un enseignant d'EPS explique que c'est moyen : les années Covid et la fermeture de la piscine sont difficiles à rattraper.

Pour le PSC1, il y a un projet l'an prochain pour la formation de 27 élèves de 3ème.

Le principal fait remonter une liste de quelques enseignants qui souhaitent être formateurs et de quelques enseignants qui souhaitent être formés au PSC1, à suivre.

Un agent demande si c'est possible pour les territoriaux aussi. Le principal n'a pas eu d'information contraire donc oui.

Le principal présente le bilan du CESCE. Les dates des actions prévention sont établies pour l'année prochaine. Une remarque est faite sur la sensibilisation au recyclage. C'est à faire avec les éco-délégués et le CVC, projet à mener. Il faut des volontaires.

Un membre du CA précise que le SMIEEOM envoie des ambassadeurs en primaire, cela peut être demandé pour le collège.

Au 01 janvier 2025, il y a des nouvelles obligations concernant le recyclage.

Le CESCE a évoqué un travail sur l'équilibre alimentaire. Lors des portes ouvertes, les parents et les élèves ont apprécié la visite des cuisines du restaurant scolaire. Le principal interroge le chef de cuisine s'il accepterait de faire visiter les cuisines aux nouveaux 6ème, la réponse est positive.

Le principal présente le bilan des absences, punitions, sanctions.

Légère augmentation de l'absentéisme (grèves) et des absences sans excuses en particulier la cohorte des 4e.

La CPE souligne que c'était le niveau 5ème l'an dernier. Cette cohorte est donc à surveiller l'an prochain.

Punitions et Sanctions : plusieurs contestations des familles. Il y a un travail à faire ensemble pour aller dans le même sens : la réussite des élèves.

PsyEN

171 situations traitées (besoins particuliers ou décrochage) pour environ 470 élèves dont près d'1/3 en SEGPA.

Intervention en classe de 3e générale pour présenter les voies d'orientation.

Pour l'an prochain : améliorer le lien collège-famille

Assistante sociale

28,24% d'élèves boursiers (+3,1%).

156 situations traitées (en hausse) dont 21 décrochages, 7 protection de l'enfance, 26 mal-être.

Nombreuses familles sans dossier de bourse, 42 dossiers fonds sociaux.

Pour l'an prochain : améliorer la prise en charge du décrochage.

Infirmière

984 passages (contre 1286 en 2021-2022 et 1128 en 2020-2021).

7 PAI ; 58 PPS ; 23 PAP.

Pour l'an prochain : améliorer la connaissance des missions de l'infirmière scolaire.

Bilan gestion :

Nombreuses sorties et nombreux voyages entraînant beaucoup de remises d'ordre pour la DP : cela a entraîné beaucoup de travail en plus alors qu'il y a déjà beaucoup à faire. Le principal remercie Mme Humbert, Mme Clerc et Mme Bachelier pour leur travail fortement impacté par la gestion des voyages et sorties.

Pour les prochaines sorties, le principal demande aux enseignants d'anticiper (un mois) pour permettre des remises d'ordre et de prévenir la restauration.

Beaucoup de factures de demi-pension impayées mais peu de recours aux fonds sociaux. Il y a beaucoup d'impayés pour 2022 et 2023 pour le moment.

Quand le nouveau logiciel OPALE sera en place, les impayés seront prélevés sur le fonds de roulement de l'établissement.

Plusieurs missions de nature budgétaire (et non comptable) assurées depuis janvier par l'agence comptable.

Les parents font une remarque : Si l'avis n'est pas donné, le paiement par internet ne peut pas se faire, il faut même attendre quelques jours. Ils demandent s'il n'y aurait pas possibilité d'ouvrir dès septembre pour payer régulièrement comme au lycée. Au collège, c'est impossible à cause du système utilisé. Les parents demandent de leur envoyer l'avis par mail pour ne pas oublier de payer (certains élèves ne donnent pas les avis). Pour les 3ème qui auraient une remise d'ordre après leur paiement, c'est reporté sur les factures des frères et sœurs, sinon c'est remboursé.

Le principal fait un point d'étape de la mise en œuvre du projet d'établissement.

Vote :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 20

3. Point sur la rentrée 2023

Travaux cet été :

Ravalement de la façade
Remise en état piste + plateau sportif

Travaux à venir :

Remise en état des VMC bâtiments C, D, E
Eclairage extérieur
Eclairage et sol du gymnase

Rentrée 2023 : Effectifs section ordinaire :

6ème : 99 (dont 19 FCA)
5ème : 75 (dont 25 ALL , 50 ESP, 18 LCA)
4ème : 96 (dont 15 ALL , 81 ESP, 19 LCA)
3ème : 97 (dont 13 ALL , 84 ESP, 13 LCA)
+ 12 ULIS

Effectif section EGPA : 72

4. Point sur la rentrée 2023

Le principal présente le dispositif voté en conseil pédagogique. Il aura lieu le mercredi matin. 4 professeurs des écoles sont volontaires.

Proposition section ordinaire:

Alignement des 4 classes sur 2 séances d'une heure
5 sessions de 7 semaines (1 concertation + 6 séances)

Proposition section EGPA :

0,5h de plus en Français
0,5h de plus en Mathématiques

Vote pour avis :

- Contre : 0

- Abstention : 0
- Pour : 20

5. IMP et Pacte

Le principal présente la ventilation des IMP pour l'année 2023-2024

Vote consultatif :

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 20

Le principal présente ensuite le Pacte, ses missions et la ventilation des moyens accordées pour l'année 2023-2024

Vote consultatif :

- Contre : 0
- Abstention : 2
- Pour : 18

RUBRIQUE IV. Questions diverses

Quand sera remboursé le trop versé du voyage en Allemagne ? comme cela a été annoncé lors de la réunion avant l'échange.

Comment vont se faire les modalités de ce remboursement ?

Y a-t-il eu une notification au C.A. du collège ?

Il n'y a pas eu de notification au CA du collège.

Ce qui a été annoncé lors de la réunion avant l'échange, à savoir le remboursement des familles, n'avait pas été voté au CA.

Toutes les subventions envisagées n'ont pas été touchées. La subvention OFAJ a été comptabilisée dans le budget mais n'a pas encore été versée au collège. Elle permet d'équilibrer le budget. Pour le moment, le remboursement aux familles serait de 77 centimes par élève. Le principal fait le choix de ne pas le faire au vu de la charge de travail supplémentaire que cela implique pour une si petite somme. Si le collège reçoit une autre subvention, il y aura un vote pour modifier la part des familles au CA suivant l'obtention de la subvention.

Pour le processus de remboursement, ce sera déduit de la facture de restauration. Pour les élèves de 3ème qui ne seront plus dans l'établissement, s'ils ont des frères et sœurs, ce sera reporté sur leur facture de restauration. Pour les autres, il faudra que les familles fournissent un RIB. Le remboursement ne se fera que par virement.

Une réflexion pourrait-elle avoir lieu sur la facturation du self, en particulier en cette fin d'année ?

Nous devrions envoyer nos enfants juste pour manger au self. Cela fait rapidement une somme importante sans que les enfants mangent au self.

Cette remarque est faite en connaissance du règlement établi par le département.

Le principal a fait un petit calcul pour comparer le paiement à l'unité et le paiement au forfait :

Tarif d'un repas à l'unité : 4,50€

Tarif d'un repas au forfait : 3,60€

Année scolaire 2022-2023 = 138 jours avec repas

Pour que le tarif au repas soit plus intéressant, il fallait s'arrêter au 12 mai 2023.

Il est plus intéressant de rester au forfait financièrement.

Les parents s'interrogeaient surtout sur le fait de devoir venir manger au self quand les élèves n'ont pas cours.

Le travail de groupe est un exercice compliqué pour certains élèves qui se retrouvent avec des élèves qui se reposent sur leur camarade, dans ce contexte, comment faites-vous pour évaluer au plus juste ?

Une enseignante répond à cette question. Les travaux de groupe se font sur plusieurs modalités :

- les enseignants choisissent les groupes : nous connaissons nos élèves et leur appétence pour le travail. L'avantage de ce choix est que de nombreux élèves ont un rôle positif de tuteurs et incitent de façon sereine leurs camarades à travailler.
- le travail se fait en classe : les enseignants passent et observent le travail effectué par chacun.
- le travail rendu est un oral : les élèves du groupe sont tous interrogés et les enseignants se rendent tout de suite compte du travail fourni, l'évaluation est donc en conséquence séparée.
- les élèves choisissent leur groupe : ils sont mis en garde, sont prévenus des critères d'évaluation. Dans ce cas, c'est leur responsabilité.

Quel bilan pour les séances de Devoirs faits obligatoire en 6^{ème} ?

Les professeurs ont-ils vu un changement ?

Cela a-t-il eu un bon effet et permis d'avancer plus facilement dans le programme ?

Une enseignante répond à cette question. Nous avons anticipé sur la nouvelle 6^{ème}. Le but était de faire découvrir le dispositif d'aide aux devoirs à tous les élèves de 6^{ème} pour qu'ils ne se disent pas que c'est du temps de cours en plus et qu'ils puissent choisir en sachant ce que c'est. Les séances ont porté sur de la méthodologie, principalement sur l'organisation pour réussir son année, l'organisation au collège étant différente de celle en CM2. Il est difficile d'évaluer l'effet étant donné que toutes les cohortes de 6^{ème} sont différentes.

Un parent ajoute que c'est peut-être trop tôt pour voir le changement. Il souligne que dans l'évaluation de l'établissement, le problème de ne pas faire les devoirs était soulevé. Les enseignants sont d'accord avec le fait d'attendre pour voir les résultats. Cela aide les volontaires qui poursuivent le dispositif mais il est regrettable que certains parents refusent l'aide apportée alors que les élèves ne font pas leurs devoirs à la maison.

Les délégués de certaines classes n'ont clairement pas joué leur rôle, un engagement comme une charte serait elle envisageable ?

Il est difficile de mettre cela en place. Le vote est libre et dépend de chaque élève de la classe. C'est donc de leur responsabilité. La CPE précise qu'ils ont une formation des délégués en début d'année. Les conseils de classe sont préparés avec les professeurs principaux en amont. Les enseignants et la CPE continueront à expliquer aux élèves le rôle des délégués mais ils sont seuls responsables de leur vote.

Est-il possible de faire un rappel à TOUS (élèves, parents et personnels de l'établissement) sur l'interdiction du chewing-gum dans l'établissement ?

Article II,3,c) du règlement intérieur :

« Le chewing-gum n'est pas autorisé au sein de l'établissement »

Le principal fera un rappel à tous. Une enseignante précise que ce qui est demandé est que chaque adulte de l'établissement rappelle aux élèves de jeter leur chewing-gum à la poubelle lorsqu'ils sont vus en train de mastiquer. Nous ne pouvons certes pas les suivre mais au moins leur dire. L'enseignante demande également aux parents de cesser d'acheter des chewing-gums à leurs enfants.

Est-il obligatoire d'avoir une autorisation à remplir pour le droit à l'image pour chaque manifestation ? Ne pourrait-on pas avoir une autorisation qui couvrirait l'année ?

Le principal rappelle le cadre :

Accord écrit des parents pour utiliser une image ou une vidéo où l'élève est **reconnaisable** (diffusion, publication, reproduction ou commercialisation)

L'accord doit être **précis** : quel support de diffusion ? Dans quel objectif ? Pour quelle durée ?

L'accord est également nécessaire si réutilisation dans un but différent de la 1^{ère} diffusion.

Et ce que dit la loi :

Photographier ou filmer une personne dans un lieu privé ou transmettre son image, sans son accord, est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de **45 000 €** d'amende.

Publier la photo ou la vidéo sans l'accord de la personne est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de **15 000 €** d'amende.

La réponse est donc non, il faut bien une autorisation précise pour chaque évènement.

M Galland étant prolongé sur sa mission de suppléance, qui seront les membres de la direction à la rentrée ?

Le principal n'a pas d'information pour le principal et l'adjoint mais il sait que :

- Mme Denis reprend ses fonctions de directrice d'école et d'enseignante,
- Mme Lavaux reste au collège, ainsi que Mme Busseuil et Mme Bachelier,
- Mme Rabier Maryse arrive au secrétariat.

Remerciements

Le principal remercie l'ensemble des personnels du collège pour le travail effectué et pour le soutien apporté lors de la période d'instabilité à l'administration. Il remercie également les parents d'élèves pour leur implication.

Fin de la séance : 20h10